

Programme de recherche

IHA-CREPOS

« La Bureaucratisation des Sociétés Africaines »

Atelier international

Dakar

ART, CULTURE, CREATION: DES PRATIQUES (ANTI)BUREAUCRATIQUES ?

17-19 JUIN 2021

📍 INSTITUT CONFUCIUS (UCAD II) & SUR ZOOM



© DOXANDEM SQUAD

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE - PLACES LIMITÉES

ORGANISATEURS :

NDIOUGA BENGHA, LAURE CARBONNEL & ULRIKE LUTTENBERGER

Plus d'infos : <https://ihacrepos.hypotheses.org/>

Max Weber
Stiftung
Deutsche
Gesellschaft für
Afrikastudien
Institute im Ausland



ART, CULTURE, CREATION : DES PRATIQUES (ANTI)BUREAUCRATIQUES ?

Dakar, 17-19 juin 2021

Université Cheikh Anta Diop, Institut Confucius,
Maison des cultures urbaines de Ouakam
et en ligne

PROGRAMME

Le bureaucrate et l'artiste sont deux figures à première vue bien distinctes qui renvoient à des modes de domination et de contre-pouvoir, à des manières de façonner le monde, de le penser, de l'exprimer. Pourtant, s'ils sont amenés à s'opposer, dans leurs pratiques ils collaborent aussi, voir partagent parfois les mêmes procédures, les mêmes imaginaires. Cet atelier international, qui réunit chercheurs et acteurs culturels interroge cette relation entre art et bureaucratie, dans le faire société, dans la conception même des pratiques artistiques, culturelles et créatives.

Trois axes orienteront nos réflexions. Le premier axe, *A qui appartient la culture ?*, interroge la notion de propriété dans les pratiques culturelles artistiques et créatives, de même que les critiques liées à la privatisation de répertoires populaires, communautaires, qui se retrouvent dans des conditions de production et de transmission multiples. Dans cet axe, nous nous intéresserons à la fois aux systèmes de régulation des pratiques culturelles (qui, comment, où ?) ainsi qu'à la construction de soi en tant qu'artiste. Le second axe, *Prendre place : accès et appropriation de l'espace*, interroge l'interaction sensible entre ces pratiques et les lieux. Les acteurs culturels sont contraints par l'espace par des formes de contrôles et de conditions d'accès, autant qu'ils participent à le modeler. Le troisième axe, *Formes d'organisations*, vise à explorer les manières dont les acteurs s'organisent pour exercer leur pratique culturelle, artistique, créative pour suivre ou contourner les différentes injonctions auxquelles ils sont soumis.

LIENS ZOOM

Jeudi 17 - ID de réunion : 920 4530 4114 - Code secret : 529767

<https://zoom.us/j/92045304114?pwd=MVhOTnJQdTBvbVRyUVRQWFVpRXJldz09>

Vendredi 18 - ID de réunion : 990 2602 3306 - Code secret : 932041

<https://zoom.us/j/99026023306?pwd=dEtjSmRmQ1BBbzJQVDk0cIV5T0d0dz09>

Samedi 19 – ID de réunion : 917 5513 9765 Code secret : 920991

<https://zoom.us/j/91755139765?pwd=RXNjTms5a3lQa25aQmhYZURKYTIFQT09>

Organisé par Ndiouga Benga, Laure Carbonnel, Ulrike Luttenberger dans le cadre du programme de recherche transnational *La bureaucratisation des sociétés africaines*.

<https://ihacrepos.hypotheses.org/>



Deutsches Historisches Institut Paris
Institut historique allemand



Deutsche
Geisteswissenschaftliche
Institute im Ausland



Jeudi 17 juin 2021

Conférence d'ouverture	
09h – 10h30	<p>Mot de bienvenue</p> <p>Prof. Alioune Badara KANDJI (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines)</p> <p>Prof. Lamine NDIAYE (Directeur de l'Institut Confucius)</p> <p>Dr Amadou DRAME (Directeur scientifique IHA-CREPOS)</p>
<p>Conférence d'ouverture</p> <p>Prof. Maguèye KASSE</p>	
<p>À qui appartient la culture ?</p>	
10h30 – 11h30	<p>Hauke Dorsch : « African Music Archives » à Mayence (Allemagne)</p> <p>Ulrike Luttenberger : À qui appartient la musique ? Retour d'un terrain de recherche dans la société de gestion collective sénégalaise</p>
11h30 – 12h	Pause bissap
12h00- 13h00	<p>Emmanuelle Olivier : Ce que le numérique transforme : « droit d'auteur » et consentement à payer pour la musique au Mali</p> <p>Ibrahima Wane : Statut et stature de l'artiste : de l'amateur à l'entrepreneur</p>
14h30 - 15h30	<p>Mamadou Boye Diallo, Yataal Art : Musée à ciel ouvert à Médina (Dakar)</p> <p>Babacar Mbaye Diop : La propriété artistique de l'œuvre d'art</p>
15h30 – 16h	Pause bouye
16h – 17h	<p>Ute Röschenthaler : La transformation des expressions culturelles immatérielles par le droit de la propriété intellectuelle</p> <p>Aziz Dieng : À qui appartient la culture : la perspective du droit d'auteur</p>

Vendredi 18 juin 2021

Espaces et organisations	
9h30h -10h30	<p>Aïssatou Bangoura : Danse et bureaucratie : à propos d'une enquête</p> <p>Laure Carbonnel : La ville. Culture de la bureaucratie et bureaucratie culturelle au Mali</p>
10h30 - 11h30	<p>Docta : Artiste graffeur au Sénégal des années 1990 à aujourd'hui</p> <p>Abdoulaye Niang : Les graffiti hip-hop au Sénégal : fondre l'illégal dans le légitime</p>
11h30-12h	Pause bouye-bissap
12h00-13h00	<p>Youssoupha Fehe Sarr : Hip-Hop à l'heure des projets</p> <p>Jean-Marcellin Manga : La création du syndicat national des musiques urbaines (SYNAMUR) et la lutte pour la reconnaissance des rappeurs au Cameroun</p> <p>Amadou Fall Ba : Discussion</p>

Table ronde : Maison des cultures urbaines de Ouakam

15h00-19h00	Mariama Touré : The Dance HALL - Centre de danses urbaines à Dakar Jean Tamba : Compagnie 5e Dimension, académie de danse à Dakar Moussa Sene Absa : Cinéaste, acteur, scénariste, producteur Fama Ndiaye : Coordinatrice du Centre Yennenga Keyti : Artiste Hip hop, membre de fondateur de Rap'Adio, Journal rappé Djenaba Sidibe « Zeinixx » : Artiste Slameuse, graffeuse, rappeuse, chanteuse Jimi Mbaye : Guitariste, auteur, compositeur, fondateur du Studio Dodo Jean Pierre Senghor : Pianiste, arrangeur, compositeur, studio Djidjack Music Beuzy : Artiste, rappeur, beatmaker, home studio
-------------	---

Samedi 19 juin 2021

Espaces et organisations

9h30 -11h00	Martin Mourre : Pratiques politiques, culture et bureaucratie dans le Sénégal des années 1960 Saliou Ndour : Les pouvoirs publics et les acteurs culturels : entre liberté de création, accaparement et institutionnalisation de la culture Ndiouga Benga : Entre bureaucratie d'Etat et bureaucratie globale (années 1960-années 2000). La création artistique contemporaine en Afrique : une action à l'impact durable ?
11h00-11h30	Pause-café

Conférence de clôture

11h30-13h00	Odile Goerg : conférence de clôture Discussion
-------------	--

JEUDI 17 JUIN 2021

9 h-17 h – Institut Confucius, Université Cheikh Anta Diop

9 h 00—10 h 30

MOT DE BIENVENUE

Prof. Alioune Badara KANDJI (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines)

Prof. Lamine NDIAYE (Directeur de l’Institut Confucius)

Dr Amadou DRAME (Directeur scientifique IHA-CREPOS)

INTRODUCTION DE L’ATELIER

Prof. Maguèye KASSE

10 h 30—11 h 30

À QUI APPARTIENT LA CULTURE ?

« AFRICAN MUSIC ARCHIVES » A MAYENCE (ALLEMAGNE) – HAUKE DORSCH



Dr Hauke Dorsch Johannes Gutenberg-Universität Mainz (JGU) Dr Hauke Dorsch est directeur des Archives de musique africaine à Mayence, en Allemagne, et enseigne au département d'anthropologie et d'études africaines de l'Université Johannes Gutenberg de Mayence. Il a enseigné aux universités de Hambourg, Berlin, Bayreuth et Southampton, au Royaume-Uni, sur la diaspora, le transnationalisme et la migration, le post-colonialisme, l'anthropologie de la mondialisation, les musiques africaines et du monde, les méthodes de travail sur le terrain, l'anthropologie de l'Afrique, etc. Il a également enseigné l'anthropologie et l'ethnomusicologie en dehors du milieu universitaire, c'est-à-dire à des enseignants et des élèves du secondaire. Il a aussi organisé des concerts de musiciens africains et d'autres événements culturels. De 2007 à 2010, il a travaillé sur les politiques de migration et d'intégration en Allemagne en tant que chercheur dans le consortium SEFONE, financé par l'UE et basé à l'Université de Southampton. De 2004 à 2006, il a fait partie du groupe de recherche junior sur les relations Sud-Sud, financé par le Conseil allemand de la recherche, à l'université de Bayreuth, et s'est concentré sur les étudiants africains à Cuba. Ses expériences de recherche comprennent des travaux de terrain en Gambie, au Sénégal, en Guinée-Bissau, au Mali, en Afrique du Sud, au Mozambique, à Cuba, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Il a étudié et obtenu son M.A. et son doctorat en anthropologie à l'université de Hambourg, en mettant l'accent sur la diaspora africaine, la migration, la culture populaire, la performance et la musique.

musiques africaines et du monde, les méthodes de travail sur le terrain, l'anthropologie de l'Afrique, etc. Il a également enseigné l'anthropologie et l'ethnomusicologie en dehors du milieu universitaire, c'est-à-dire à des enseignants et des élèves du secondaire. Il a aussi organisé des concerts de musiciens africains et d'autres événements culturels. De 2007 à 2010, il a travaillé sur les politiques de migration et d'intégration en Allemagne en tant que chercheur dans le consortium SEFONE, financé par l'UE et basé à l'Université de Southampton. De 2004 à 2006, il a fait partie du groupe de recherche junior sur les relations Sud-Sud, financé par le Conseil allemand de la recherche, à l'université de Bayreuth, et s'est concentré sur les étudiants africains à Cuba. Ses expériences de recherche comprennent des travaux de terrain en Gambie, au Sénégal, en Guinée-Bissau, au Mali, en Afrique du Sud, au Mozambique, à Cuba, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Il a étudié et obtenu son M.A. et son doctorat en anthropologie à l'université de Hambourg, en mettant l'accent sur la diaspora africaine, la migration, la culture populaire, la performance et la musique.

À QUI APPARTIENT LA MUSIQUE ? RETOUR D'UN TERRAIN DE RECHERCHE DANS LA SOCIETE DE GESTION COLLECTIVE SÉNÉGALAISE — **ULRIKE LUTTENBERGER**

Cette communication va traiter une pratique bureaucratique qui est la détermination de l'appartenance d'une chanson/œuvre à son auteur par une commission. Se basant sur des recherches ethnologiques en cours à Dakar, je vais analyser un aspect du travail de la société sénégalaise des droits d'auteur et droits voisins (SODAV), à laquelle j'ai pu assister, observer et échanger avec les acteurs. Il s'agit du travail de la « Commission d'identification des œuvres musicales » du département « Documentation » de la SODAV qui se réunit de façon hebdomadaire pour traiter les dossiers des membres de la SODAV ou bien de ceux qui veulent y adhérer. Le but est de pouvoir enregistrer les œuvres à la SODAV pour que les artistes puissent bénéficier de leurs droits d'auteur, ainsi que de trouver ou pas des « plagiats » musicaux dans les œuvres déposées. Si les œuvres sont acceptées par la commission, l'auteur en détient les droits d'auteur et les rémunérations qui y sont relatives. Il y a plusieurs enjeux dans ces processus dont je donnerai des exemples. Celles-ci pourront être mises à la discussion ensemble avec la question *A qui appartient la musique*.



Ulrike Luttenberger est actuellement doctorante en études africaines à l'université de Leipzig et boursière du programme « La bureaucratisation des sociétés africaines » de l'IHA-CREPOS depuis 2019. Dans ses recherches, elle se focalise avec une approche anthropologique sur différents enjeux des droits d'auteur dans la musique populaire au Sénégal (artistes, société de gestion collective, liens avec les organisations (inter-) nationales). Auparavant, elle était la coordinatrice scientifique du Centre Français de l'université de Leipzig, a travaillé dans un projet de recherche sur la cartographie en Afrique au 19ième siècle et a gagné des expériences de travail dans la collaboration allemando-africaine dans plusieurs organisations et pays africains. Elle détient une licence en études africaines de l'univ. de Leipzig, dont six mois ont été passés à l'université Paris Diderot, et un master en développement interculturel du personnel et management de la communication de l'univ. de Iéna.

Pause bissap 30'

12 h 00 — 13 h 00

CE QUE LE NUMERIQUE TRANSFORME : « DROIT D'AUTEUR » ET CONSENTEMENT A PAYER POUR LA MUSIQUE AU MALI — **EMMANUELLE OLIVIER**

En 2020, un collectif de jeunes entrepreneurs bamakois crée ZikMali, la première plateforme de streaming malienne accessible à partir d'une application pour téléphone mobile. En mettant l'accent sur l'accès légal aux œuvres entendu comme accès payant, ZikMali entend lutter contre la « piraterie » endémique dans le pays et permettre aux artistes de « vivre de leur art ». La plateforme s'inscrit dans un large mouvement de distribution de contenus locaux en ligne et plus encore de « transformation numérique » de l'Afrique (De Bruijn et Van Dick 2012). Alors que les plateformes internationales de streaming commencent à peine à investir le continent africain, de nombreuses plateformes locales se créent depuis quelques années, en réponse à une forte demande du public et de la diaspora pour des contenus locaux (Tchéhouali 2016 ; De

Beukeulaer et Eisenberg 2018). Cette intervention se propose de suivre le projet et les premiers pas de ZikMali, en mettant la focale d'une part sur la question du « droit d'auteur » et de son usage par les musiciens maliens ; d'autre part sur le consentement à payer des auditeurs pour la musique enregistrée. Cette ethnographie nous conduira à discuter ce que le numérique transforme dans l'économie de la musique malienne, alors que celle-ci se fonde aujourd'hui largement sur la circulation et le renouvellement rapide de matériaux musicaux partagés, dont la valeur réside, pour l'essentiel, dans leurs performances sociales. On verra ainsi comment les nouvelles formes de

commercialisation de la musique en ligne ambitionnent de faire rupture avec ce contexte, en organisant un marché jusqu'à présent faiblement structuré et en mettant en place un appareil juridique fondé sur le « droit d'auteur », avec le soutien des grands opérateurs téléphoniques via leurs dispositifs de m-paiement, mais indépendamment des sociétés étatiques de gestion des droits d'auteur.



Emmanuelle Olivier est ethnomusicologue, chercheur au CNRS et enseignante à l'EHESS (Centre Simmel, EHESS-CNRS). Depuis de nombreuses années, ses travaux portent sur la création musicale en contexte de globalisation à partir de l'Afrique de l'ouest (Mali, et plus récemment Burkina Faso et Côte d'Ivoire). Elle coordonne actuellement le programme ANR AFRINUM « Cultures du numérique en Afrique de l'ouest : musique, jeunesse, médiations » (2019-2024)

STATUT ET STATURE DE L'ARTISTE : DE L'AMATEUR A L'ENTREPRENEUR — **IBRAHIMA WANE**

La figure de l'artiste ouest-africain porte les marques d'un itinéraire rythmé par des péripéties. Arrivé sur la scène dans les habits d'un dilettante, il fait évoluer sa pratique sous la pression du contexte politique et socio-économique. Le vent des indépendances imprègne la substance de ses œuvres et l'environnement de son activité. Les recompositions sociales, dues en partie à une profonde crise économique qui met à rude épreuve les classes moyennes et démantèle la fabrique classique de modèles de référence à la fin des années 1970, le hissent dans une nouvelle catégorie. L'artiste, dont la voix porte et rapporte, intègre l'élite nationale. Il devient une personnalité charismatique doublée d'une figure de la réussite sociale et arbore désormais le manteau d'hommes d'affaires.



Titulaire d'un doctorat de 3e cycle de Lettres modernes et d'un Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences humaines, Ibrahima Wane est professeur de littérature africaine orale à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il est le responsable du master de Littérature africaine du département de Lettres modernes et le coordonnateur de la filière Études africaines et francophones de l'école doctorale Arts, Cultures et Civilisations (ARCVI). Ibrahima Wane est le vice-président du Réseau euro-africain de recherches sur les épopees (REARE). Il est aussi expert-référent national du Sénégal pour la Convention 2003 de l'UNESCO (pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel).

14h30—15 h 30

MUSÉE À CIEL OUVERT À MÉDINA — YATAAL ART, MAMADOU BOYE DIALLO



Le Musée à Ciel ouvert a été fondé en 2010 par Mamadou Boye Diallo, dit Modboye, et son association Yataal Art. Premier musée de street art d'Afrique, il a été inauguré en 2014, à l'occasion de la célébration du centenaire de la Médina : sur les murs des maisons traditionnelles, plus de 85 artistes du monde entier, dont Miss Me (Canada), Run (Londres) et Soly Cissé (Sénégal), sont venus déposer leur signature sur des fresques ornementales qui ravivent les couleurs du quartier. Dans un contexte où existe traditionnellement une culture de la décoration murale, les habitants offrent volontiers leur maison, rivalisant pour exhiber les plus belles façades. Le *street art*, moyen d'expression artistique, sert ici également à entretenir et rénover les murs détériorés des habitations. Les œuvres éphémères éveillent à l'art pour tous :



les Médinois profitent de l'embellissement de leur quartier, et les touristes étrangers découvrent la ville sous un jour nouveau. Le Musée à Ciel ouvert porte des dimensions artistiques, sociales et universelles, favorisant l'ouverture et les échanges internationaux tout en préservant et valorisant les traditions locales.

Mamadou Boye Diallo. Président de Yataal Art, Commissaire d'exposition, Conservateur, Collectionneur.

LA PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE DE L'ŒUVRE D'ART — BABACAR MBAYE DIOP

À qui appartient l'œuvre d'art ? Acheter une œuvre ne fait pas de nous le propriétaire de tous les droits. Une œuvre d'art est une création de l'esprit ; elle est donc protégée par le droit d'auteur. Même pour une œuvre vendue, l'acheteur n'a pas tous les droits, toute copie ou reproduction de l'œuvre, son utilisation pour quoi que ce soit, nécessite le consentement de l'artiste ou celui de son représentant légal. Les droits moraux sont inaliénables. L'artiste détient tous les droits patrimoniaux.

L'objectif de cette communication est de s'intéresser à la propriété artistique à partir des droits moraux qui protègent les intérêts non économiques de l'artiste et les droits patrimoniaux qui concernent l'exploitation de son œuvre.

Docteur en philosophie, professeur assimilé en Esthétique, Philosophie de l'Art et de la Culture, Babacar Mbaye Diop enseigne au département de Philosophie de l'UCAD. Il a publié de nombreux articles sur les arts africains. Son dernier ouvrage *Critique de la notion d'art africain* est paru aux éditions Hermann de Paris. Ancien directeur de la Biennale de Dakar, il est actuellement le Président de la section sénégalaise de l'Association Internationale des Critiques d'Art (AICA) et Directeur de l'Institut Supérieur des Arts et des Cultures (ISAC) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Pause bouye 30'

16h00—17 h 00

LA TRANSFORMATION DES EXPRESSIONS CULTURELLES IMMATERIELLES PAR LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE — UTE RÖSCHENTHALER

Cette présentation décrit les transformations qui ont résulté de l'introduction des droits internationaux de propriété intellectuelle et examine les problèmes associés. Je m'appuierai sur quelques exemples qui ont précédé l'introduction du droit de la propriété intellectuelle, pour montrer comment des expressions culturelles appartenant à des propriétaires antérieurs ont été appropriées par des individus créatifs qui les revendiquent comme leur propriété exclusive et comment certains individus ont pu créer des entreprises légales en contournant la loi dans un premier temps. Cette présentation montre qu'il n'y a pas d'acceptation ou de rejet uniforme du concept de propriété intellectuelle : certains acteurs culturels ont pu profiter de la nouvelle législation tandis que d'autres ont dû faire face à la perte de leur travail ou de leur artisanat. Elle montre aussi qu'il y a plusieurs intérêts souvent conflictuels des différents acteurs culturels impliqués dans le commerce qui doivent être considérés afin de comprendre la situation actuelle des expressions culturelles immatérielles.



Ute Rösenthaler est professeur d'anthropologie à Johannes Gutenberg Universität Mainz et membre du projet collaboratif « Cultural Entrepreneurship and Digital Transformation in Africa and Asia ». Ses publications récentes incluent l'ouvrage collectif « Copyright Africa: How intellectual Property, Media and Markets Transform Immaterial Cultural Goods » (codirigé avec Mamadou Diawara, édition Sean Kingston Publishing, 2016).

AZIZ DIENG – À QUI APPARTIENT LA CULTURE : LA PERSPECTIVE DU DROIT D'AUTEUR



Abdoul Aziz Dieng est vice-président du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Il est également Conseiller technique au ministère de la Culture. Né à Dakar, il part en France en 1980 pour suivre des études universitaires en sociologie des relations internationales. Il suit aussi des cours de musique à l'American School of Modern Music. En 1990, il entame une carrière professionnelle aux côtés de musiciens tels Baaba Maal, Mario Rui Silva et Gilbert Massala avec la création, à Dakar, de Midimusic, le premier home studio utilisant essentiellement des technologies numériques. Aziz Dieng a été, dès sa création en 1999 et pendant 12 ans, président de l'Association des métiers de la musique au Sénégal.¹

¹ Pris et adapté de <https://www.musicinafrica.net/fr/magazine/s%C3%A9n%C3%A9gal-aziz-dieng-un-pionnier-du-droit-dauteur-en-afrique> (07.06.2021)

VENDREDI 18 JUIN 2021

9 h-13 h Institut Confucius, université Cheikh Anta Diop

15 h-19 h Maison des cultures urbaines de Ouakam

ESPACES ET ORGANISATIONS

9h30h-10h30

DANSE ET BUREAUCRATIE : A PROPOS D'UNE ENQUETE — **Aïssatou BANGOURA**

Une enquête menée sur les relations entre les danseurs et leur administration a permis d'observer que quelques-uns, une minorité, ont une perception positive de l'administration et de sa bureaucratie, quand la majorité, les plus nombreux, se plaint du manque de considération, de respect à leur égard, et surtout du manque de reconnaissance du rôle de la danse dans notre société. « Nous voulons être reconnus ! » dit un des enquêtés persuadé d'exprimer ainsi le sentiment de la plupart des danseurs. Il ressort de ce constat que la bureaucratie, largement étudiée par les sociologues, est un concept ambivalent. Tantôt, elle est perçue comme utile, par son caractère de rationalité et d'ordre pour plus d'efficacité dans la poursuite d'objectifs et de résultats, tantôt elle est perçue comme une machine, donc sans sentiment, inhumaine, qui se caractérise par sa lourdeur, la complexité de ses procédures, son inadaptation à la réalité du fonctionnement des groupes ou associations particulièrement à vocation artistique. Dans ses rapports à la danse, il faudra tenir compte du fait que la danse est un art et un métier. En tant que métier, elle est, aujourd'hui, au Sénégal, et partout ailleurs en Afrique, adulée par des jeunes de plus en plus nombreux. Selon que l'on est artiste, amateur ou professionnel, les relations avec la bureaucratie sont soit un obstacle soit un atout à l'épanouissement personnel de l'artiste, au développement de la discipline. L'exigence de rationalité liée au projet de développement et de modernité ou de modernisation de nos sociétés africaines, particulièrement sénégalaises, s'accompagne-t-elle d'une bureaucratie qui tienne compte de nos différentes expressions artistiques et culturelles, dont la danse, comme facteurs de développement ? C'est la question à laquelle nous allons essayer de répondre en considérant la danse comme art et comme métier dans son rapport à la bureaucratie. Notre analyse va prendre appui sur nos entretiens avec des artistes, danseurs et chorégraphes, et avec des responsables des compagnies telles que la *Compagnie mer noire*, *Kaay Fecc*, *2e temps*.

Dr Aïssatou BANGOURA est enseignante- Chercheuse à l'Institut Supérieur des Arts et des



Cultures (ISAC). Ancienne de MUDRA AFRIQUE, école de danse créée par le chorégraphe Maurice Béjart et le président Léopold Sédar Senghor. Titulaire d'un Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) de TUNIS (1980) — Stages de perfectionnement en Danse à l'Ecole Supérieure de sport de Cologne en Allemagne 1984-1985. Master arts et cultures ISAC — UCAD (2012). Titulaire d'un doctorat à l'Université Gaston Berger(UGB) de St Louis du SENEGAL(2018) intitulé : « La danse au Sénégal : Représentation Formation et Pratique », portant d'une part, sur l'imaginaire créé par le regard occidental véhiculé par l'idée

stéréotypée du Noir, qui a le « rythme dans le sang », largement répandue dans le milieu des jeunes praticiens, et d'autre part, sur cet autre imaginaire véhiculé par le système des castes de la société wolof du Sénégal, qui attribue, comme profession, à un groupe d'individus de caste inférieure, celui des Griots, le chant et la danse, et transmis par hérédité génétique, de génération en génération. Ce qui est en jeu, c'est la relation de la nature et de la culture dans la construction du danseur, dans l'apprentissage de la danse, dans la pratique de la danse : — La danse est-elle d'origine héréditaire, génétique, ou est-elle le produit d'un apprentissage, de l'éducation donc de la culture ? Communications et Articles : Danse et lutte : quels rapports ? Ecole des Sables. Toubab Dialaw (2016). Béjart : Ballet-Lausanne à Dakar — Ethiopiques : Revue de Littérature, philosophie, sociologie, anthropologie et Art, N° 94-95, Dakar, 2015. L'Afrique a changé la danse dans le monde entier, in Présence d'André Malraux, n° 17, Paris, 2020. Eloge de la danse Sabar. Evolution du code vestimentaire dans la danse au Sénégal : Le Soleil .SN du 25 Mars 2021

LA VILLE. CULTURE DE LA BUREAUCRATIE ET BUREAUCRATIE CULTURELLE AU MALI — LAURE CARBONNEL

Au-delà des papiers et des procédures, sous quelles formes la bureaucratie se manifeste-t-elle dans le domaine culturel ? Quels sont les aspects de la culture qui sont touchés par cette bureaucratisation ? À partir de données de terrain recueillies au Mali, je propose dans un premier temps d'explorer la notion de capitale culturelle au prisme de l'imaginaire bureaucratique du pouvoir qu'elle actualise. Pour autant, le modèle d'entrepreneuriat culturel qui se développe depuis le début des années 2000 montre des relations de pouvoirs qui sont loin d'être aussi centralisées, mais relèvent d'une bureaucratie néolibérale, managériale qui se diffuse cette fois dans les organisations des acteurs. Culture de la bureaucratie, et bureaucratie culturelle trouvent toutes deux leur point d'ancrage dans la cité.



Docteur en anthropologie sociale, Laure Carbonnel est chercheuse postdoctorale dans le programme « la bureaucratisation des sociétés africaines » basé à Dakar. Depuis 2005, elle travaille au Mali auprès d'acteurs culturels. Ses recherches portent la régulation sociale et émotionnelle des conduites, les processus de catégorisation, la production de formes de vie. Elles s'inscrivent dans une approche interactionniste et une écologie sociale qui intègre la perception des actions et la matérialité des milieux. Elles s'accompagnent d'un travail sur les archives de chercheurs et plus largement de réflexions sur la gestion, la diffusion et la valorisation des données et le partage de connaissance.

ARTISTE GRAFFEUR AU SENEGAL DES ANNEES 1990 A AUJOURD'HUI — DOCTA



Docta est un artiste graffeur sénégalais, père du graff africain, un des précurseurs de cet art en Afrique de l'Ouest. Des caractères au lettrage, Docta ne lâche rien, combinant un style libre des bulles, de la 3D ou des masques africains, sous une atmosphère colorée et une technique artistique subliminale diffusant des messages forts qui parlent à toutes les générations. Entre Docta et le graffiti c'est une histoire d'amour qui a commencé dans les années 1990 pour durer toujours comme un moyen d'expression contemporain pour parler aux personnes opprimées, aux sans-voix, aux générations sacrifiées par les politiques mais aussi une sensibilisation sur le prix de la conscience, de la dignité, des droits humains.

LES GRAFFITI HIP-HOP AU SENEGAL : FONDRE L'ILLEGAL DANS LE LEGITIME — ABDOU LAYE NIANG

Tout en ayant en partage avec les writers (graffeurs) occidentaux l'ambition de conquête d'espaces publics, les graffeurs sénégalais s'en démarquent généralement par leur appel à des comportements « citoyens » (nettoyer les devantures des murs avant d'y apposer un graffiti, etc.). En m'appuyant sur quelques exemples (Graff Santé, Last Wall Tour, Master Class que j'avais organisée avec des graffeurs à l'UGB), j'interroge les logiques qui donnent sens aux jeux d'acteurs qui se nouent entre les graffeurs, les publics et les autorités (municipales, étatiques, universitaires...). Il est question, dans un premier temps, d'analyser comment cet engagement revendiqué par les writers s'exprime dans leur tentative de bâtir une communication visuelle adaptée aux codes locaux, aux cibles et aux lieux, tout en étant portée par une « esthétique rebelle » transculturelle. Dans le prolongement de cette première couche de tensions, il s'agit, en outre, d'analyser les contours de la collaboration que les writers nouent ou ne nouent pas avec des autorités qui sont censées avoir leur mot à dire dans ces usages détournés (et dé-réglementés ?) mais légitimés des espaces publics.



Abdoulaye Niang est enseignant-chercheur, socioanthropologue, au département des Métiers des Arts et de la Culture rattaché à l'UFR des Civilisations, Religions, Arts et Communication de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal. Il est membre du Directoire scientifique de l'URIC, un laboratoire de l'UGB consacré à l'étude des innovations et des mécanismes du changement social. Ses centres d'intérêt incluent entre autres les cultures urbaines et les mouvements sociaux de jeunes, les faits musicaux, les usages sociaux du numérique.

12 h 00—13 h 00

HIP HOP À L'HEURE DES PROJETS — YOUSSOUPHA FEHE SARR

Je compte observer et analyser les dynamiques du Hip-Hop sénégalais à l'ère des « projets » en lien avec la pratique du « street entrepreneurialism » qui est une part intégrante de la culture Hip-Hop. Il s'agira pour moi de voir comment les hip-hoppers sénégalais naviguent dans la bureaucratie des ONG, institutions culturelles, pouvoirs locaux et autres sources de financements tout en parvenant à atteindre des buts qui ne sont pas forcément les mêmes que ceux que les bailleurs assignent comme condition de leur soutien. Je tenterais de me focaliser sur l'exemple de la MCU (Maison des cultures urbaines) de Ouakam qui est logée au sein même du foyer des jeunes de ce quartier, pour dans le second mouvement de mon questionnement observer la manière dont les acteurs du mouvement hip-hop réinvestissent certains espaces et créent une plateforme et un agenda qui leur est propre tout en gérant la cohabitation avec une institution n'ayant pas les mêmes préoccupations. Le travail se basera sur un entretien avec Amadou Fall Ba qui est un acteur majeur de la structuration du Hip-Hop ségalais au regard des rôle qu'il a joués dans la mise en place du centre Africulturban qui est le prototype en quelque sorte sur lequel les lieux comme le G Hip-Hop de Guédiawaye mais aussi les MCU de Ouakam, Rosso etc. se sont inspiré pour exister. Nous essayerons de définir les modalités de fonctionnement de ces lieux et plus précisément de la MCU de Ouakam et tenterons d'étudier la tension qui existe dans cet effort de bureaucratisation nommée structuration ici par rapport à l'aspect indépendant et informel du « street entrepreneurialism ». Il sera par ailleurs question d'analyser les modèles de transmission de savoir nés de la praxis développée au sein de la MCU, ses forces, points particuliers et faiblesses.

Youssoupha Fehe Sarr est actuellement doctorant au sein du laboratoire ARCIV à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, il y mène des recherches en Études Africaines (Littératures et Sociétés d'Afrique) toujours sur le Rap Sénégalais ; plus précisément sur son esthétique et les dynamiques de circulation de savoirs dans les textes, avec une perspective résolument ancrée dans le champ de l'oralité. Ayant fait des études de Langue, Littératures et Civilisations du Monde Anglophone à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis il a développé un intérêt particulier pour l'Oralité. Son mémoire de fin de cycle a porté sur le rôle que des arts oratoires contemporains telles que le Rap et le Slam pouvaient avoir dans le processus de re-création des identités culturelles au Sénégal. Parallèlement, il travaillait aussi sur son premier opus : un EP dénommé *Juroom* lancé en Novembre 2017 sur les plateformes digitales. On y retrouve les différents univers musicaux qui ont façonné le MC, auteur et compositeur qu'il est devenu. La même année il a participé à la Raw Academy Session 3 intitulée Les Cinq Éléments : Hip Hop, esthétique et politique, sous la direction de l'équipe du Journal Rappé. Il est aussi traducteur indépendant (Anglais-Français-Wolof) et co-fondateur de *Firi* qui est une plateforme de traduction, de production et de diffusion de contenus artistiques, académiques et informationnels, se déployant dans les langues locales, à travers des logiques relevant de l'Oralité comme ordre de savoir.



LA CREATION DU SYNDICAT NATIONAL DES MUSIQUES URBAINES (SYNAMUR) ET LA LUTTE POUR LA RECONNAISSANCE DES RAPPEURS AU CAMEROUN — JEAN-MARCELLIN MANGA

Le 1^{er} octobre 2015, à la Case des arts, dans la ville de Yaoundé, se tient une rencontre convoquée par des pionniers du rap au Cameroun. Y faisant suite, au mois de novembre, le Synamur voit le jour. Parmi les missions priorisées par ses responsables figurent la vulgarisation de l'organisation et la définition d'un statut qui protège les artistes dont elle s'engage à défendre les intérêts. Cette contribution s'intéresse à la création du Synamur en l'interrogeant sous les angles de l'institutionnalisation et de la concurrence entre une pluralité d'acteurs impliqués dans le milieu musical local. Elle discute, en premier lieu, les motivations qui en expliquent la naissance. L'on examine, en deuxième lieu, les actions par lesquelles le Synamur se positionne comme une entreprise qui, par les biens et les services qu'il propose, travaille à la reconnaissance des rappeurs. L'étude rend compte de la façon dont, en mobilisant des ressources singulières, des professionnels d'un genre considéré comme mineur dans le monde musical camerounais (en l'occurrence le rap) luttent afin d'asseoir leur légitimité.



Jean-Marcellin Manga est anthropologue et sociologue. Enseignant à l'Université de Yaoundé II, il mène, depuis 2012, des travaux sur les rappeurs au Cameroun.

DISCUSSION – AMADOU FALL BA –



Amadou Fall BA est un jeune opérateur culturel sénégalais. Cheville ouvrière de l'association culturelle Africulturban (première sur les cultures urbaines en Afrique) qu'il a co-fondé avec des amis en février 2006 à Dakar. Africulturban œuvre pour la promotion le développement et la diffusion des cultures urbaines via des cadres d'expressions artistiques (festivals, formations, échanges, forum). Aujourd'hui elle regroupe plus de

1250 membres. Amadou est Directeur du Festa2H (festival international de Hip Hop et de cultures urbaines) qui vient de fêter ses 16 ans en mai 2021. Après avoir suivi une formation supérieure en management culturel en Allemagne, Amadou est Ceo de King Booking Management (label de Fair Music au Sénégal) et administrateur de Hip Hop Akademy (centre de formation et de documentation au Hip Hop et cultures urbaines).

Ancien pensionnaire de l'ISAC (Institut supérieur des arts et de la culture) Amadou s'investit beaucoup dans l'interaction entre la culture et le social et a développé le programme Yuma (Youth Urban Media Academy) qui est un projet de réinsertion sociale de jeunes ex-détenus mineurs à Dakar par la formation en audio-visuel en vidéo en photo en langues en techniques d'expression écrite et orale en informatique en leadership en entrepreneuriat et aussi en musique assistée par ordinateur.

Depuis mars 2014 Amadou est chargé de mission du Maire de Dakar pour les cultures urbaines et en même temps administrateur de la MCU (Maison des cultures urbaines de Dakar).

15 H-19 H MAISON DES CULTURES URBAINES DE OUAKAM

TABLE RONDE

Croiser des regards, des parcours, des domaines (cinéma, danse, musique, studio), autour de la question du rapport de la culture avec la bureaucratie hier et aujourd’hui, celle de l’Etat et celle de l’entreprenariat : l’administration, les financements, les autorisations, les droits, les catégories, la conception même de l’art, la culture, la création. Hier et aujourd’hui, dans le quotidien et dans la pratique, comment l’artiste se positionne et se définit, à qui s’adresse-t-il, comment les praticiens adhèrent, tordent ou contournent ce que la bureaucratie offre et contraint, jusqu’où on peut être anticonformiste, antibureaucratique ?



MARIAMA TOURE —The Dance HALL - Centre de danses urbaines à Dakar <https://thedancehall.sn/>

JEAN TAMBA — Compagnie 5e Dimension, académie de danse à Dakar



MOUSSA SENE ABSA, cinéaste, acteur, scénariste, producteur <http://www.moussaseneabsa.com/>

FAMA NDIAYE — Coordinatrice du Centre Yennenga <https://www.facebook.com/CentreYennenga/>



KEYTI — Journal rappé

<https://www.youtube.com/jtronline>

DJENABA SIDIBE « ZEINIXX » Artiste Slameuse, Graffeuse, Rappeuse, Chanteuse <https://www.facebook.com/zeinixxfdm/>



JIMI MBAYE Guitariste, fondateur du Studio Dodo <https://www.jimimbaye.com/fr/le-groupe>



BEUZY - Artiste Rappeur Beatmaker Home studio

JEAN PIERRE SENGHOR Pianiste, arrangeur, compositeur, fondateur du Diaspora Studio <https://djidjackmusic.wordpress.com/jean-pierre-senghor/>

SAMEDI 19 JUIN 2021
9 h-13 h Institut Confucius, université Cheikh Anta Diop

ESPACES ET ORGANISATIONS

9 h 30—11 h

PRATIQUES POLITIQUES, CULTURE ET BUREAUCRATIE DANS LE SÉNÉGAL DES ANNÉES 1960 — **MARTIN MOURRE**

Cette communication s'intéresse aux pratiques culturelles militantes qui ont émergé au Sénégal après l'indépendance et qui sont liées plus particulièrement à l'opposition à Senghor et au Parti socialiste. Au croisement de deux littératures, celle, relativement bien documentée, sur le lien entre culture et politique dans le Sénégal de Senghor et celle, plus récente mais en plein essor, concernant une histoire des organisations de gauche au Sénégal, notamment dans les années post-1968, il s'agit de restituer

l'épaisseur culturelle de ces années-là. À partir de l'analyse d'une vingtaine d'entretiens, de militants politiques actifs durant les deux décennies 1960 et 1970, il s'agit de proposer quelques pistes de réflexions sur les formes d'engagement dans l'Afrique de l'Ouest francophone à cette époque.



Martin Mourre, docteur en histoire et en anthropologie. J'ai publié une thèse sur le massacre de Thiaroye et la mémoire de cet événement au Sénégal. Je m'intéresse aux armées et à l'histoire politique en Afrique de l'Ouest au XXe siècle.

LES POUVOIRS PUBLICS ET LES ACTEURS CULTURELS : ENTRE LIBERTE DE CRÉATION, ACCAPAREMENT ET INSTITUTIONNALISATION DE LA CULTURE **SALIOU NDOUR**

Il s'agira de questionner dans un contexte de marchandisation de la culture, d'institutionnalisation de la culture, les structures et organisations, les politiques et les acteurs culturels afin de voir dans quelle mesure, il est possible de s'accommoder d'une bureaucratie qui étendrait toutes ses tentacules dans le secteur de la culture ? Celle-ci est-elle en mesure de garantir la liberté de création ? Quelle(s) forme(s) revêt(ent) — elle(s) à l'intérieur des structures et organisations culturelles elles-mêmes ? Dans ses rapports avec les pouvoirs publics ? Les institutions économiques ? Ces questions font entrevoir des enjeux, pensons-nous, liés aux notions d'accaparement, de contrôle politique ou administratif, de mainmise sur les ressources culturelles, informationnelles



voire économiques. La conclusion qui s'y dégage est que la bureaucratie est une entrave à la créativité. Elle annihile toute imagination créatrice, toute liberté de l'artiste. La bureaucratie assujettit la culture à des intérêts qui la transpercent. Ses enjeux, pensons-nous, sont d'ordre idéologique, politique et économique.

Saliou NDOUR, titulaire d'un doctorat, est enseignant-chercheur à l'UFR Civilisations, Religions, Arts et Communication de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (CRAC, Sénégal). Spécialiste des industries et politiques culturelles, il a publié des articles dans ces domaines. Il

coordonne actuellement le Master Gestion des industries culturelles en partenariat avec l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte.

ENTRE BUREAUCRATIE D'ETAT ET BUREAUCRATIE GLOBALE (ANNEES 1960-ANNEES 2000). LA CREATION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE EN AFRIQUE : UNE ACTION A L'IMPACT DURABLE ? NDIOURGA BENG

Inscrire même au sein de la notion de développement, « les besoins culturels », c'est s'engager dans la voie d'une nouvelle philosophie du développement, c'est-à-dire de l'approfondissement en sa dimension socioculturelle, de la vision unilinéaire du progrès des nations. Une nouvelle « culture du développement », cela veut d'abord dire une nouvelle culture sociopolitique, à la place de l'ancienne, baptisée « développementaliste ». S'interroger sur la « culture comme ressource », c'est s'engager dans une voie qui prend la question par l'autre bout : celui d'une libération des initiatives, d'une émergence autoorganisée. De toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournement, lisibles dans le dynamisme de la création dont sait faire preuve l'appellation positive de « création populaire ». À partir de quelques commentaires, j'essaye de lire en quoi l'Afrique est un ayant droit du futur (dialectique de l'*authenticité* et de la *circulation*) mais comment les temps actuels (notamment la version néolibérale de la culture) ne semblent pas, à mon avis, favorables au processus de réciprocité et de reconnaissance dont la création artistique est porteuse.



Ndiouga Benga est maître de conférences d'histoire à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD, Sénégal), où il donne des cours sur l'histoire de la ville, les dynamiques de la modernisation et le pouvoir dans les processus d'urbanisation en Afrique de l'Ouest. Il a publié une série d'articles importants sur la culture populaire et la jeunesse à Dakar, sur l'espace et les cultures urbaines et sur l'appartenance à travers la notion de la citoyenneté. Il est, par ailleurs, chargé de la recherche au Crepos (Centre de recherche sur les politiques sociales, Dakar)

Pause bouye bissap 30'

11 h 30—13 h

NOTE CONCLUSIVE ET DISCUSSION - ODILE GOERG



Professeure émérite d'Histoire de l'Afrique à l'Université de Paris-CESSMA, Odile GOERG a longtemps centré ses recherches sur les villes, en mettant récemment l'accent sur les loisirs notamment le cinéma comme pratique sociale, culturelle et politique en situation coloniale et post-coloniale. La perspective de genre, ainsi que l'interrogation sur les catégories (spatiales, identitaires) et les représentations, traversent son travail. *Un cinéma ambulant en Afrique. Jean-Paul SIVADIER, entrepreneur dans les années 1950*, L'Harmattan, 2020. *Tropical Dream Palaces. Cinema in Colonial West Africa*, HURST-OUP, 2019. *Fantômas sous les tropiques. Aller au cinéma en Afrique coloniale*, Vendémiaire, 2015. *Citadinités subalternes en Afrique* (éd., avec Thomas Fouquet), Karthala, 2018. *Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains. Conakry et Freetown, des années 1880 à 1914*, L'Harmattan, 2 vol., 1997.

<https://www.cessma.org/GOERG-Odile>